



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2015**

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - Marie-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD
Denis BERTHOUD - Chantal COURDIOUX - Thibaut FOUGERAS - Joël GROSJEAN - Patrick LYOT - Roland
SCHULTZ - Valérie TARDY - Jean-Marc TRAHAND.

Convoqués en séance ordinaire le 16 février 2015 à 20 h 00.

Excusés ayant donné pouvoir : Christiane CLAUDE à Christiane DUVERNAY - Pierre-Yves FICHET à Roland
SCHULTZ - Dominique DASSONVILLE à Denis BERTHOUD

Désignation d'un secrétaire de séance : Gérard BUONO

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 19/12/2014, le conseil délibère.

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance.

1. Proposition de nomination d'un 4^{ème} adjoint au Maire et définition de ses missions
2. Mise à jour de la convention d'occupation du domaine public - Antenne « En Mialou »
3. Modification statutaire de la CAMVAL
4. Lotissement « En Varruge »
 - Modification du tracé de la servitude des réseaux des eaux usées et pluviales
 - Extension du réseau public de distribution électrique
5. Plan de désherbage - approbation du plan de gestion
6. Mise en place d'un forfait assainissement
7. Proposition de vente de bois
8. Remboursement honoraires suite à un contentieux
9. Devis divers
10. Informations diverses
 - Compte rendu de la commission voirie
 - Avis de la DDT sur le PLU approuvé
 - Groupement de commande pour l'achat de gaz
 - Dates des prochaines élections départementales

Mme le Maire ajoute un point à l'ordre du jour :

- CIS Haute Mouge - projet de construction de la caserne des pompiers à Azé

1^{er} POINT : NOMINATION 4^{ème} ADJOINT ET DÉFINITION DE SES MISSIONS

Mme le Maire rappelle que par délibération n° 2014/15 en date du 15 avril, le conseil municipal a décidé, et avec effet au 04 avril 2014, de fixer le nombre d'adjoints à quatre.

Seulement, trois adjoints ont été élus avec délégation de fonction actée par arrêté municipal suivant leurs missions attribuées.

Mme le Maire demande à l'assemblée quels sont les candidats intéressés pour ce poste. M. Joël GROSJEAN est le seul candidat à se proposer à l'élection.

A l'unanimité, le conseil municipal, PROCLAME M. Joël GROSJEAN, 4^{ème} adjoint avec effet au 20 février 2015.

Mme le Maire prendra prochainement un arrêté de délégation de fonction.

2^{ème} POINT : CIS HAUTE MOUGE

Mme le Maire rappelle les faits à l'assemblée.

En date du 20 juin 2014, le conseil municipal à l'unanimité s'était prononcé favorablement pour le projet de casernement et le regroupement des 4 communes (Azé, Péronne, St Maurice de Satonnay et Igé).

Le 22 juillet 2014, M. le Maire de Péronne a transmis la réponse de M. le Préfet suite à sa demande d'informations au sujet de la mise en place d'une convention et du financement du projet.

Dans ce courrier, il est précisé : « Rien n'interdit à une commune d'apporter si elle le souhaite, un financement supplémentaire au SDIS, sous forme de subventions, en vue de la réalisation d'une telle opération d'investissement. Une telle subvention, bien que non expressément prévue par les textes, pourrait ainsi - sous réserve de l'appréciation souveraine du juge administratif - être versée par les 4 communes au SDIS ».

Par conséquent, M. le Préfet laisse une seule possibilité qui est le versement d'une subvention au SDIS et donc, à inscrire au budget fonctionnement 2015, sans récupération possible de TVA.

Mme le Maire propose d'attendre l'assemblée générale du CIS de la haute Mouge qui aura lieu le 28 février 2015 pour avoir une idée précise des coûts et déterminer quel sera l'engagement de la commune dans ce projet.

3^{ème} POINT : MISE A JOUR DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ANTENNE EN MIALOU

Afin de permettre la mise en conformité de la convention, il est décidé entre les deux parties de procéder à la régularisation d'une nouvelle convention qui annule et remplace la précédente et qui reprend les conditions et éléments contractuels définis précédemment.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la nouvelle convention d'occupation du domaine public pour une durée de 12 ans.

4^{ème} POINT : MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CAMVAL EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE LA VILLE

Considérant que la nouvelle rédaction de l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales nécessite la mise à jour des statuts de la CAMVAL,

Le 11 décembre 2014, le conseil communautaire a décidé de modifier l'article 2 de ses statuts relatifs aux compétences comme suit : « En matière de politique de la ville :

- o Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville,
- o Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- o Programmes d'actions définis dans le contrat de ville »

Les autres dispositions des statuts de la CAMVAL demeurent inchangées.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'accepter la modification de l'article 2 des statuts de la CAMVAL

5^{ème} POINT : LOTISSEMENT EN VARRUGE

1. Modification du tracé de la servitude des réseaux des eaux usées et pluviales

Suite à la demande du lotisseur, Mme le Maire explique la nécessité de modifier le tracé de la servitude des réseaux d'eaux usées et d'eau pluviale. En 2011, et à l'origine de la demande de lotir, les réseaux traversaient la propriété suivant un projet de division sur la partie consacrée à la voirie. Cependant, le projet de lotir a subi des modifications parcellaires (tracé des lots). De ce fait, les réseaux empiétaient sur un lot le rendant quasiment inconstructible.

Un modificatif de permis de lotir a été déposé et les travaux en découlant seront pris entièrement à la charge du lotisseur. La servitude sera actée par acte notarié lors de la vente des lots.

2. Extension du réseau public de distribution électrique

Pour les besoins d'alimentation électrique du lotissement, une extension du réseau doit être prévue. La commune doit prendre en charge la traversée de la route de Cheuillat. Le coût de cette opération est fixé à 2 532.68 € TTC. Accord à l'unanimité de l'assemblée.

6^{ème} POINT : PLAN DE DESHERBAGE - APPROBATION DU PLAN DE GESTION

Par délibération en date du 24 octobre 2014, la commune s'est prononcée favorablement pour la mise en place d'un plan de désherbage avec sollicitation des aides du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau (subventions à hauteur de 50 % pour l'Agence de l'Eau et 15 % pour le Conseil Régional) pour un coût de 4 000 € HT.

Lors du montage du dossier, il avait été indiqué que la Commune ne souhaitait pas réaliser le plan de gestion différenciée. Seulement et dans ce cas précis, les financeurs ne versent pas de subventions.

Il est donc proposé de réaliser l'ensemble de l'opération (plan de désherbage + plan de gestion différenciée) pour un coût total de 5 175 € TTC subventionné à 80 % (en attente de la notification de l'Agence de l'Eau).

Après débat et exposé entendu, le Conseil Municipal, à 13 voix **POUR** et 2 **ABSENTIONS**, **SOLLICITE** l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'élaboration d'un plan de désherbage et d'un plan de gestion différenciée.

7^{ème} POINT : MISE EN PLACE D'UN FORFAIT ASSAINISSEMENT

Mme le Maire expose qu'il convient de fixer un forfait assainissement pour tous les foyers igéens raccordés au réseau public des eaux usées et n'étant pas alimentés en eau potable par le réseau public.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** que tous les foyers igéens étant alimentés en eau par un réseau autre que le service public (de type puits, par exemple) et étant raccordés au réseau collectif des eaux usées, devront s'acquitter de la redevance assainissement suivant un forfait de 30 m³ par an et par personne.

8^{ème} POINT : PROPOSITION DE VENTE DE BOIS

Suite à la tempête de l'hiver dernier qui a fait des ravages dans les bois communaux, un stock de bois d'environ 30 stères a été entreposé sur la plateforme en Créaut. De plus, 12 à 15 stères de bois sont entreposés au Bois de la Roche depuis 3 ans. La commission forestière propose de vendre ce bois suivant les modalités suivantes :

- Fixation des prix : Bois de la Roche : 23 € le stère / En Créaut : 28 € le stère
- La vente est réservée exclusivement aux habitants d'Igé pour une utilisation personnelle (pas de revente possible) - L'inscription se fera au secrétariat de mairie. Le cubage se fera à l'enlèvement

Exposé entendu, le Conseil Municipal, **APPROUVE** la vente de bois comme indiqué ci-dessus.

9^{ème} POINT : REMBOURSEMENT D'HONORAIRES SUITE À UN CONTENTIEUX

Mme le Maire rappelle que le courrier de Maître LE MEIGNEN a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux (joint avec la convocation du conseil municipal du 20.02.15) afin que chacun puisse prendre connaissance des faits.

Mme le Maire propose de mettre au vote à bulletin secret la question suivante : Etes-vous favorable ou non au remboursement de la somme de 4 190.80 € correspondant à 3 190.80 € d'honoraires d'avocat, 500 € de constat d'huissier et 500 € de préjudice moral à Mme Lydie SARAS suite aux dommages estimés sur l'accès de la propriété lors de la réfection de la Rue de la tuilerie ?

Exposé entendu, le conseil municipal, à 9 voix CONTRE, 3 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, REFUSE le remboursement des frais d'honoraires pour un montant de 4 190.80 €, réglés par Mme Lydie SARAS.

10^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

Reprise d'un talus avec enrochement - 2 devis ont été reçus. En attente d'un 3^{ème} devis. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

- ⇒ Mesure de l'activité volumique du radon - devis APAVE pour 410 € HT - Accord à l'unanimité.
 - ⇒ Déplacement de la cabine téléphonique afin de loger l'enseigne « boulangerie » - devis ORANGE pour 824.34 € HT - Accord à l'unanimité
 - ⇒ Rebrochage (action consistant à regarnir les plantations dans la forêt) - devis ONF :
 - Parcelle 42 - Fourniture de 1000 plants pour 628.08 € HT et mise en place pour 2150.06 € HT
 - Parcelle 66 - Fourniture de 80 plants pour 50.09 € HT et mise en place pour 172 € HT
 - Parcelle St Germain - Fourniture 500 plants pour 668.35 € HT et mise en place pour 592.36 € HT
- Un accord de principe est donné par le conseil municipal.

11^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- Compte rendu de la commission voirie en date du 04 février 2015, une liste de travaux est à prévoir :

Remise en état d'un talus - (cf point 10 devis divers)

Problème de stationnement à risque au Munet - Route de Cluny

Travaux réalisés sur domaine public sans autorisation - Rue de l'église

Réintégration des parties privées de chaque riverain à la partie publique (route) - Rue du Tacot

Mise en valeur de l'impluvium avec des pavés - Impasse de la Fontaine Rabot

Réfection du seuil de l'entrée et mise en place de gravier sur le parking - Placette Claude Pain

Raccord en enrobé à froid sur trottoir - entrée SUD/EST Lot les Cadolles

Absence de chéneaux sur une propriété privée (les eaux de toiture s'écoulant sur la voirie) - Rue du Lavoir

Ralentisseur défectueux devant l'école - rue de l'église -

Parking containers tri sélectif - rue de l'église

Dégâts occasionnés par un agriculteur - route des Mazoires

Quelques marquages au sol sont à prévoir

Enfouissement des lignes aériennes rue du Château et rue du 26 juillet 1789 - programme SYDESL

- Mme le Maire donne lecture d'un courrier de la DDT en date du 29 décembre 2014 concernant le dossier d'approbation du PLU.
- Mme le Maire informe les membres présents que suite au groupement de commandes pour l'achat de gaz, le fournisseur retenu est GDF SUEZ (économie moyenne prévue de 16.7 %).
- Dates des élections départementales : dimanche 22 mars 2015 pour le 1^{er} tour et dimanche 29 mars 2015 pour le 2^{ème} tour. Le bureau de vote sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00 en mairie. Le panachage sera interdit.
- Projet de création d'un service communautaire (CAMVAL) chargé d'instruire les autorisations d'urbanisme suite au désengagement de la DDT au 1^{er} juillet 2015.
- Modification de la coupure de l'éclairage public : 23 h à 6 h sauf la nuitée du samedi au dimanche.
- Circulation routière :
 - Montée Claude Pain - circulation uniquement en descendant (montée interdite). Les poteaux sont installés depuis peu de temps. Il reste à poser les panneaux
 - Rue de la Tuilerie - circulation à 30 km/h - En cours pour la pose de panneaux
 - Réception d'un courrier de M. le Préfet en date du 19 février 2015 informant les collectivités territoriales des différents concours financiers globaux versés par l'Etat.
 - Repas du CCAS le 07 février 2015 à Resto Délice à Verzé - satisfaction des participants.
 - Le nettoyage du réservoir d'eau potable « En Arbussin » a été réalisé récemment par la Lyonnaise des Eaux.
 - La commission finances se réunira le lundi 16 mars 2015 à 18 h 00 en mairie.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 H 00
Le prochain conseil municipal aura lieu le 12 mars 2015 à 20 h 00

Affiché le 27.02.2015